

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 8 octobre 2018

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

## Présents :

M. Christian REBERT, maire  
Mme Elisabeth BRAESCH  
M. Raymond HUSSER  
Mme Pascale HERRGOTT  
M. Francis BONZON  
Mme Mariane BERLOCHER

M. Marc JEANVOINE  
Mme Sylvie CAILLEBOTTE  
M. Frédéric PANKUTZ  
Mme Sylvie ROSINA  
M. Michel SCHWARTZ

M. Jacques SCHWARTZ  
Mme Marie RANZA  
M. Jean-Philippe STARCK

## Excusés :

M. David HERRSCHER  
Mme Corinne LUDWIG

M. Stéphane FRANCK

Mme Caroline ROLL

**Ont donné procuration :** Mme Liliane HUSSER à M. Raymond HUSSER

**Secrétaire de séance :** Mme Mariane BERLOCHER, conseillère municipale, assistée par Mme Katia PIEKARSKI, secrétaire générale.

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Protection sociale complémentaire
3. Résiliation anticipée du bail commercial de La poste
4. Location d'un terrain communal
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

## Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2018.

## Point 2 – Protection sociale complémentaire (D-2018-10-01)

Rapporteur : M. le maire

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a effectué une mise en concurrence pour mettre en place une convention de participation. Plusieurs prestataires ont répondu à la consultation et, à l'issue des négociations, SOFAXIS/CNP ont été retenus.

La couverture proposée concerne l'incapacité, l'invalidité, la perte de retraite à la suite d'une invalidité et en option le décès.

Le niveau d'indemnisation est de 95 % du traitement de référence (traitement brut indiciaire, nouvelle bonification indiciaire et régime indemnitaire – sauf pour le décès).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Andolsheim n°D-2018-03-04 du 12 mars 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

*DÉCIDE*

---

- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque « prévoyance » ;
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

---

*FIXE*

---

- le montant de participation pour le risque prévoyance à 120 € par an et par agent.

---

*AUTORISE*

---

- le maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

### Point 3 – Résiliation anticipée du bail commercial de La Poste (D-2018-10-02)

Rapporteur : le maire

Par bail commercial du 12 mars 2012, la commune a donné en location à la Poste un local communal sis 5, rue du Centre pour une durée de 9 ans. L'activité du bureau de poste ayant été transformée en relais Poste depuis la mi-juillet 2018, la Poste a signifié la résiliation du bail à son terme, soit le 31 décembre 2020.

Les locaux n'étant plus occupés, elle souhaite, par dérogation aux conditions du bail, établir un protocole de restitution anticipée au 31 décembre 2018, moyennant le versement d'une indemnité équivalente à un an de loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

APPROUVE

---

- le protocole de résiliation anticipé ci-joint

---

CHARGE

---

- monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Point 4 – Location d'un terrain communal (D-2018-10-03)

Rapporteur : M. HUSSER, adjoint

Le bail concernant la parcelle communale cadastrée section n°43 n°18, lieudit Oberfeld, d'une surface de 19a20ca est arrivé à échéance le 30 septembre 2018.

Il est proposé de le renouveler pour la même période, soit jusqu'au 30 septembre 2027, et selon les mêmes conditions notamment financières, à savoir 50 € par an. Il est toutefois précisé que faute de congé donné par l'une ou l'autre des parties au moins six mois avant l'expiration du bail, celui-ci sera tacitement reconduit, d'année en année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

APPROUVE

---

- le projet de bail ci-joint

---

CHARGE

---

- monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Point 5 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

### Commission de l'urbanisme :

Raymond HUSSER évoque l'activité de la commission, qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2018 : elle a instruit 2 déclarations préalables et 3 permis de construire.

### Commission communication :

- À ce jour, l'application « Info communes » compte 110 abonnés ;
- Le dernier numéro de Andolsheim.com est paru au début du mois : il a été distribué dans les foyers aussitôt ;
- La commission s'est réunie pour étudier la refonte du site internet de la commune et élaborer un cahier des charges ;
- Il est également envisagé de revoir le contenu du bulletin annuel.

### Commission des affaires rurales :

La vente annuelle de bois sur pied aura lieu le 27 octobre 2018. En février 2019, il sera proposé aux membres du conseil municipal de participer à une journée de nettoyage en forêt.

### Commission vie scolaire et périscolaire :

Lors de sa réunion du 4 octobre dernier, le comité de l'association périscolaire a notamment évoqué les points suivants :

- la période estivale a enregistré une fréquentation en hausse de 33 % ;
- la structure compte une centaine d'inscrits à la rentrée 2018, dont un nombre important de tout petits ;
- les enfants participeront à une chorégraphie de danse folk à l'occasion du Téléthon.

### Commission jeunesse et sports :

La commission prépare actuellement la commémoration du 11 novembre et l'organisation du Téléthon. Elle est à la recherche de nouveaux membres.

### Commission environnement et développement durable :

La première réunion d'organisation de la journée citoyenne 2019 s'est déroulée le 4 octobre dernier. La date retenue est le 11 mai 2019. La liste des chantiers est en cours d'élaboration ; à cet égard, toute suggestion de chantier est bienvenue.

### Commission embellissement et cadre de vie :

Réunie le 21 septembre dernier, elle a notamment fait le point sur les décorations de Noël et choisi les plantes grimpantes qui orneront les grilles installées lors de la dernière journée citoyenne, situées à l'entrée de la commune. La commission se réunira prochainement pour évoquer la plantation d'une haie sur une parcelle communale située le long du chemin de Wihr.

### Commission mémoire et patrimoine :

La commission a organisé divers événements, en collaboration avec l'école élémentaire, dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice de 1918. Ainsi, une visite guidée au Hartmannswillerkopf a été proposée aux élèves qui ont également pu découvrir l'historial. L'UNC effectue également des interventions dans les différentes classes. Les membres de la commission envisagent, par ailleurs, d'effectuer prochainement une visite du musée mémorial des combats de la Poche de Colmar avec la commission des jeunes.

### C.C.A.S. :

Réuni le 17 septembre, il a renouvelé la participation à l'acquisition de la carte de transport en commun proposée par Colmar Agglomération, la carte Lyric. Il a également fait le bilan du plan

canicule. Les membres du CCAS participeront à la collecte de la Banque alimentaire qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre. La fête des aînés se déroulera le 13 janvier 2019.

#### EPAGE de l'III :

Le compte-rendu du comité syndical du 27 mars 2018 vient d'être notifié à ses membres ; la digue en rive droite qui protège les communes de Sundhoffen, Andolsheim et Horbourg-Wihr nécessite des renforts ponctuels de ses talus. Le montant des études réalisées s'élève à 48 400 €.

#### Grand pays de Colmar :

Le guide des sorties est mis à la disposition du conseil. Des exemplaires sont également en libre-service à l'accueil de la mairie.

#### Syndicat pôle Ried brun – collège de Fortschwihr :

Le comité syndical s'est réuni le 3 octobre dernier. La salle de spectacle sera mise à disposition du collège pour visionner des films, le cinéma le Colisée de Colmar étant toujours fermé. La question de la reprise du festival de blues de Kaysersberg (qui a décidé d'y mettre fin) a été écartée pour des raisons financières. Le point concernant les travaux du gymnase a été reporté à une séance ultérieure.

#### Colmar Agglomération :

Le rapport d'activité 2017 de Colmar Agglomération est mis à disposition du conseil municipal. Le maire fait savoir que lors du dernier conseil communautaire, il s'est opposé au vote du budget supplémentaire au motif que celui-ci ne prévoit pas le versement de la part CPS (compensation part salaire) des attributions de compensation aux anciennes communes de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun.

### Point 6 – Divers

Le maire rend compte des réunions de municipalité :

- les formations à l'utilisation du défibrillateur organisées par les sapeurs-pompiers à l'attention des associations d'Andolsheim se sont bien déroulées ;
- des candidats seront proposés au concours départemental des maisons fleuries ;
- une visite de la commune par les conseillers régionaux du secteur, initialement prévue le 26 octobre, est reportée à une date ultérieure ;
- le 11 octobre des élus départementaux visiteront la ferme Herrscher, sous l'égide de la chambre d'agriculture.

Il est fait remarquer que depuis le début des travaux sur la route départementale, de nombreux véhicules empruntent le chemin qui relie Andolsheim à Sundhoffen et qui pourtant est interdit à la circulation. Les brigades vertes seront contactées.

La séance est levée à 21h50



Le maire,

Christian REBERT